



## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL COMMUNE DE SAUTRON 2018-2020

---

---

### Préambule :

La réussite éducative est au cœur de la politique de la ville de Sautron.

Depuis de nombreuses années, la ville a développé ses services en direction des jeunes enfants.

La recherche de cohérence en matière éducative est un objectif partagé par l'ensemble des acteurs locaux.

La réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre en septembre 2014 a été l'occasion de définir un véritable projet éducatif pour le territoire sautronnais et de mettre en adéquation les différents temps éducatifs des enfants.

Le respect des rythmes biologiques de l'enfant, le développement harmonieux de l'enfant, la réussite scolaire et la participation de l'enfant et du jeune à la vie de la cité sont les principaux objectifs politiques que souhaite mettre en œuvre la municipalité.

C'est pourquoi, chaque temps passé en collectivité doit être l'occasion d'un véritable temps éducatif pour l'enfant. Les différents temps doivent s'articuler pour offrir un véritable parcours éducatif aux enfants et permettre un développement harmonieux.

Pour cela, un dialogue permanent entre les différents acteurs locaux s'est établi durant les trois années d'expérimentation : c'est tout le sens de la démarche de concertation lancée en 2013, poursuivie jusqu'à aujourd'hui via la création du comité de pilotage local pour le suivi du projet éducatif territorial.

Ce comité de pilotage s'est réuni en moyenne trois fois par an.

Des comités de suivi par école ont également permis d'instaurer des temps d'échanges réguliers entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes.

Ensuite, une attention particulière doit être portée au respect des rythmes de l'enfant. C'est en ce sens que le projet prévoit, conformément aux orientations nationales, de réduire le temps scolaire proprement dit et de privilégier les temps d'apprentissages le matin. De même, en fonction de l'âge des enfants, les activités périscolaires seront adaptées pour assurer des temps calmes et de repos aux enfants les plus jeunes notamment.

Pour ce nouveau PEDT, l'accent est mis sur la réorganisation de la fin de la journée, pour la fluidifier et la simplifier et sur le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles.

Enfin, pour illustrer cette cohérence éducative, l'ensemble des partenaires souhaite continuer à donner à chaque enfant la possibilité de développer ses connaissances ou son intérêt dans 4 grands domaines :

- Le développement durable
- La citoyenneté
- Le sport et les activités physiques
- Les activités artistiques et scientifiques.

## Périmètre et public du PEDT :

### Territoire concerné : SAUTRON

PEdT en direction du public en âge d'être scolarisé. Néanmoins, les orientations du PEDT sont également mises en œuvre en direction des plus petits et des jeunes. Les élèves sautronnais seront soumis au rythme d'école de 4 jours par semaine. Néanmoins, le mercredi les centres de loisirs 3-5 ans et 6-10 ans permettront d'accueillir les jeunes sautronnais dans des structures de loisirs périscolaire. Ces centres de loisirs fonctionneront en journée complète et verront leurs capacités portées respectivement à 56 et 70 places (contre 40 et 49 places en 2017). Un effort important est donc consenti pour l'accueil des enfants sur le temps extrascolaire. Les enfants de 10 ans et plus pourront fréquenter l'espace jeunes offrant une autonomie plus grande.

### Public concerné :

Nombre total d'enfants scolarisés sur la commune : 927 au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Niveau maternelle (moins de trois ans) : 7

Niveau maternelle : 218 + 122 enfants école privée

Niveau élémentaire : 400 + 187 enfants école privée

### Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	2	1	3
Écoles élémentaires	2	1	3
Établissements secondaires	0	0	0

### Mode d'inscription aux activités proposées : Accueil Collectif de Mineurs (ACM), Accueil Périscolaire (APS)

ACM : inscriptions par périodes pour mercredi et vacances

APS : inscriptions à l'année

### Tarifs :

ACM : au taux d'effort, ½ journée avec repas ou journée avec repas

APS : au taux d'effort, au ¼ d'heure

### Modalités d'information des familles :

Guichet unique du pôle famille,

Site internet et kiosque famille,

Plaquettes d'information,

Projet éducatif territorial,

Programmes d'activités...

### Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h45.

### Durée du PEDT :

3 ans

### Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires : 200 enfants environ  
Activités extrascolaires : 150 enfants environ

→ Voir document annexe « évaluation du PEdT »

## Finalités du PEdT:

Les deux finalités d'ordre politique définies plus haut se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels que voici :

### I- Assurer une éducation cohérente et harmonieuse sur le territoire sautronnais

#### AXE 1 : poursuivre le dialogue permanent entre tous les acteurs du territoire

- Objectif 1 : Maintenir l'instance de pilotage dans le temps
- Objectif 2 : Poursuivre les temps d'échanges de pratiques réguliers entre les acteurs
- Objectif 3 : Mettre en place une information claire auprès des familles

#### AXE 2 : Veiller au respect des rythmes de l'enfant

- Objectif 1 : prendre en compte la spécificité de chaque tranche d'âge et particulièrement des enfants de maternelle
- Objectif 2 : Favoriser les enseignements le matin et les activités plus ludiques l'après-midi
- Objectif 3 : prévoir sur les activités périscolaires et extrascolaires des temps « libres », calmes, de relaxation

### II- Permettre l'épanouissement de l'enfant autour de thématiques fortes

#### AXE 1 : Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, au civisme et au respect

- Objectif 1 : Inculquer les valeurs de respect et d'ouverture aux autres.
- Objectif 2 : Favoriser la connaissance des institutions et jeter les bases d'une citoyenneté active
- Objectif 3 : développer des actions de préventions

#### AXE 2 : Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable

- Objectif 1 : Promouvoir la connaissance de la flore, de la faune et des pratiques respectueuses de l'environnement
- Objectif 2 : Sensibiliser les enfants à la préservation des ressources

#### AXE 3 : Favoriser la découverte des sciences et des pratiques artistiques

- Objectif 1 : Favoriser la découverte du spectacle vivant
- Objectif 2 : Initier à des pratiques artistiques variées
- Objectif 3 : Permettre le développement d'un raisonnement scientifique

#### AXE 4 : Faciliter l'accès au sport et aux activités physiques de loisirs

- Objectif 1 : Inciter à la pratique sportive
- Objectif 2 : Faire découvrir de nouvelles activités physique sportives ou de loisirs

## Organisation de la journée et déroulement des activités périscolaires :

### Journée type :

Ecole	Accueil périscolaire	Cours	Pause Méridienne	Cours	Accueil Périscolaire
Maternelle rivière	7h45-8h35	8h45-11h50	11h50-13h45	13h45-16h40	16h40-18h45
Primaire rivière	7h45-8h30	8h40-11h55	11h55-13h50	13h50-16h35	16h35-18h45
Forêt	7h45-8h30	8h40-12h00	12h00-13h55	13h55-16h35	16h35-18h45

### Semaine type :

Lundi	APS	Cours	Pause Méridienne	Cours	APS
Mardi	APS	Cours	Pause Méridienne	Cours	APS
Mercredi	Accueil de loisir				
Judi	APS	Cours	Pause Méridienne	Cours	APS
Vendredi	APS	Cours	Pause Méridienne	Cours	APS

### Activités proposées dans le cadre du PEDT

Les Programmes seront définis chaque année et à chaque période scolaire par les équipes d'animation et les activités proposées sont élaborées en lien avec les projets d'écoles et dans le respect des orientations définies ci-dessus.

Des comités de suivi seront mis en œuvre, sur chaque école, pour veiller à la bonne application du PEDT.

Ces comités réuniront les enseignants et les animateurs de chaque école et permettront notamment de pointer les éventuels dysfonctionnements.

Ils permettront également de prendre connaissances des projets respectifs en cours et de croiser les pratiques et contenus pour une meilleure cohérence de l'ensemble éducatif.

### Principes de fonctionnement de l'accueil périscolaire :

- Accueils déclarés
- Départ échelonné des enfants
- Pôles d'activités : Les activités débuteront après 16h45. L'organisation des activités se fera autour de plusieurs pôles bien identifiés, afin de proposer un panel suffisamment large aux enfants, tout en respectant leur choix de participer ou non à une activité.
- La surveillance des devoirs : chaque jour, un groupe d'enfants pourra faire ses devoirs, sous la surveillance d'un animateur, des 16h45 jusqu'à 17h30
- Tarif : au quart d'heure, au taux d'effort

Une attention particulière est donnée à l'accueil des enfants porteurs de handicap : rendez-vous préalable avec la famille et mise en œuvre des aménagements nécessaires (organisation du temps, renfort humain...)

**Principes de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs du mercredi et des vacances) :**

- Définition d'un programme d'activités en lien avec le PEDT.
- Implication des parents via des temps forts (portes ouvertes, goûters etc.)
- Tarifs : au taux d'effort

Une attention particulière est donnée à l'accueil des enfants porteurs de handicap : rendez-vous préalable avec la famille et mise en œuvre des aménagements nécessaires (organisation du temps, renfort humain...)

## Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

### Périodicité

Annuelle

### Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de participants à l'accueil périscolaire
- Fréquentation des centres de loisirs
- Nombre d'activités mises en œuvre
- Nombre de réunions du comité de pilotage et des comités de suivi
- Nombre de temps d'échanges entre les acteurs
- Éléments d'information auprès des familles

#### Indicateurs qualitatifs :

- Contenus proposés/ programmes
- Enquête de satisfaction à l'issue d'un cycle d'activité ou une fois dans l'année à l'intention des parents et des enfants
- Retour des professionnels via les comités de suivi et temps de travail divers.
- Moyens d'information des familles



FINALITES	AXES	OBJECTIFS	CRITERE D'EVALUATION	
ASSURER UNE EDUCATION COHERENTE ET HARMONIEUSE SUR LE TERRITOIRE SAUTRONNAIS	Mettre en place un dialogue permanent entre tous les acteurs du territoire	Pérenniser l'instance de pilotage dans le temps	Nombre de réunions du copil	
		Poursuivre les temps d'échanges de pratiques réguliers entre les acteurs	Nombre de réunions des comités de suivi + comité de pilotage + conseils d'école	
		Mettre en place une information claire auprès des familles	Recueil de la communication en direction des familles, site internet, magazine municipal...	
	Veiller au respect des rythmes de l'enfant	Prendre en compte la spécificité de chaque tranche d'âge et particulièrement des enfants de maternelle	Programme d'activités	
		Favoriser les enseignements le matin et les activités plus ludiques l'après-midi	Organisation type de la semaine, organisation du temps scolaire par les enseignants	
		Prévoir sur les activités périscolaires et extrascolaires des temps « libres », calmes, de relaxation	Programmes d'activités, organisation du temps par les animateurs	
	PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT AUTOUR DE THEMATIQUES FORTES	Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, au civisme et au respect	Inculquer les valeurs de respect et d'ouverture aux autres.	Compte-rendu des activités, par site et par classe.  Enquêtes auprès des enfants et professionnels sur toutes ces thématiques
			Favoriser la connaissance des institutions et jeter les bases d'une citoyenneté active	
			Développer des actions de préventions	
Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable		Promouvoir la connaissance de la flore, de la faune et des pratiques respectueuses de l'environnement		
		Sensibiliser les enfants à la préservation des ressources		
Favoriser la découverte des sciences et des pratiques artistiques		Favoriser la découverte du spectacle vivant		
		Initier à des pratiques artistiques variées		
		Permettre le développement d'un raisonnement scientifique		
Faciliter l'accès au sport et aux activités physiques de loisirs		Inciter à la pratique sportive		
		Faire découvrir de nouvelles activités physiques sportives ou de loisirs		

## Partenaires du projet :

- 1 - Partenaires institutionnels :  
Inspecteur de l'Education Nationale
- 2 - Partenaires associatifs :  
Il n'y a plus d'association volontaire sur le territoire.
- 3 - Autres partenaires :  
Ecoles/Enseignants  
Représentants de parents d'élèves  
Services Municipaux

## Structure de pilotage :

- 1 comité de pilotage constitué de :
- ✓ Le Maire
  - ✓ L'Adjointe à la Famille et à la Vie Scolaire
  - ✓ L'IEN
  - ✓ Les Directeurs des écoles
  - ✓ Les représentants des parents d'élèves
  - ✓ Une ATSEM par école
  - ✓ Un représentant des animateurs territoriaux par site
  - ✓ La Direction Famille, Vie Sociale
  - ✓ La Direction Ressources Humaines

### Modalités de pilotage

Le Comité de pilotage : réunion 2 à 3 fois par an

Les Comités de suivi pour chaque école : en moyenne une fois à chaque période scolaire

Conseils d'écoles : réunion une fois par trimestre.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification : par avenant

## Signataires du projet :

**Pour la Commune**

**Le Maire**

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
De Loire-Atlantique**

**Le Directeur**

**Pour l'Education Nationale**

**Le Directeur Académique  
des Services Départementaux  
de l'Education Nationale**

**Pour l'Etat**

**Le Préfet de Loire-Atlantique**

Liste des annexes : Evaluation du PEDT  
Collectivité territoriale porteur du projet : MAIRIE DE SAUTRON  
Nom du coordonnateur : Geoffroy BUNLET  
Fonction : DIRECTEUR FAMILLE, VIE SOCIALE  
Téléphone : 02 51 77 86 86  
Adresse électronique : geoffroy.bunlet@sautron.fr